

HOLDING MALAKOFF HUMANIS
Société anonyme au capital de 1 052 590 935 €
Siège social : 21 rue Laffitte - 75009 PARIS
401 678 180 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 18 JUIN 2026

PV n°88

Le 18 juin 2026 à 14 heures, les administrateurs de la Société Holding Malakoff Humanis se sont réunis en Conseil d'administration sur convocation de son Président, dans les locaux du groupe Malakoff Humanis, 21 rue Laffitte - 75009 PARIS et en distanciel (Teams).

Sont présents et ont élargé le registre de présence

Au titre de Malakoff Humanis Prévoyance

M. Silvano SANSONI – Administrateur et Président du Conseil d'administration
Mme Catherine GILLET – Administratrice et Vice-Présidente du Conseil d'administration
M. Jean-Luc COLIN – Administrateur
M. Arnaud COUSIN – Administrateur
M. Christophe DUMAS – Administrateur
M. Pascal MILSONNEAU – Administrateur
M. Aurélien SOUSTRE – Administrateur
M. Marc VEZZARO – Administrateur

Participent en conférence téléphonique

Au titre de Malakoff Humanis Prévoyance

M. Pascal COLIN – Administrateur
M. Pierre GUEDON – Administrateur

Au titre de Malakoff Humanis Mutuelle

M. Olivier JESEQUEL – Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration
M. Michel VILLATTE – Administrateur

Sont absents et excusés

Au titre de Malakoff Humanis Mutuelle

M. Jean-Luc GARDE – Administrateur et chef de file Mutualiste ayant donné pouvoir à M. Olivier JESEQUEL

Au titre de La France Mutualiste

M. Dominique BURLETT – Administrateur

Participent en tant qu'invités

M. Alain GAUTRON – chef de file FO
M. Denis PELLE – chef de file CFDT
M. José NUNEZ – chef de file CGT
Mme Anne FOUGERAT – invité La France Mutualiste

Sont excusés en tant qu'invités

M. Jacques DURET – invité CPME
M. Yves LAQUEILLE – chef de file MEDEF
M. Frédéric ROMAIN – chef de file CFTC

▪ **Assistaient également à la réunion**

M. Thomas SAUNIER Directeur Général, M. Pierre-Jean BESOMBES Directeur général Adjoint, Mme Anne-Laure BENETEAU Directrice M&A et Participations, M. Emmanuel CHAPPEY Directeur des Instances Politiques, M. Thomas COLIN Directeur des Marchés Produits, Activités déléguées, Indemnisation et Médical, M. Gauthier LALANDE Directeur exécutif MH Innov', Mme Florença MAMBEMBE Chargée d'instances à la Direction des instances politiques, Mme Sandrine ROBIGO Responsable Instances Paritaires Assurance, Sociétés et Associations TNS, Mme Muriel SACRATO Directrice juridique Corporate et Partenariats.

Les administrateurs participants à la réunion réunissant la moitié au moins des membres en fonction, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. SANSONI ouvre la séance, en sa qualité Président du Conseil d'administration et rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. Approbation des projets de procès-verbaux des réunions du conseil d'administration des 9 avril et 5 mai 2026
2. Augmentation de capital en numéraire de Holding Malakoff Humanis réservée au profit de Malakoff Humanis Prévoyance, Malakoff Humanis Mutuelle, Institution Nationale de Prévoyance des Représentants et Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie :
 - Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital
 - Modification corrélative des statuts
3. Augmentation de capital en numéraire de Holding Malakoff Humanis réservée au profit de La France Mutualiste (*décision*)
4. Autorisation de la caution relative au bail Sienna Gestion (*décision*)
5. OWELLO (*décision*)
 - Projet d'une Première Augmentation de Capital d'Owello avec maintien du droit préférentiel de souscription
 - Projet de Réduction de Capital motivée par des pertes d'Owello
 - Projet de Seconde Augmentation de Capital d'Owello
6. Présentation de MH Innov'
7. Revue des investissements
8. Questions diverses
 - Comptes rendus des travaux des Commissions groupe

.../...

.../...

2. Augmentation de capital en numéraire de Holding Malakoff Humanis réservée au profit de Malakoff Humanis Prévoyance, Malakoff Humanis Mutuelle, Institution Nationale de Prévoyance des Représentants et Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie :

- **Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital**
- **Modification corrélative des statuts**

.../...

▪ **Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital et modification corrélative des statuts**

Il est rappelé que l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2026 a :

- décidé d'augmenter en numéraire le capital social d'un montant nominal de 188 481 675 € pour le porter ainsi de 1 052 590 935 € à 1 241 072 610 €, par l'émission de 12 565 445 actions nouvelles. Ces actions nouvelles sont émises à la valeur nominale de 15 euros chacune, assorties d'une prime d'émission de 23,20 € par action.
- décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article L.225-135 du code de commerce au profit de Malakoff Humanis Prévoyance, Malakoff Humanis Mutuelle, Institution Nationale de Prévoyance des Représentants et Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie.
- fixé comme suit les modalités de l'augmentation de capital :
 - les actions nouvelles seront libérées intégralement à la souscription ;
 - les actions nouvelles souscrites seront libérées en numéraire ;
 - les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront créées et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital ;
 - la période de souscription de l'augmentation de capital sera fixée à compter du 28 mai 2026 au 10 juin 2026 inclus ;
 - le délai de souscription sera clos par anticipation dès que l'augmentation de capital aura été souscrite intégralement par Malakoff Humanis Prévoyance, Malakoff Humanis Mutuelle, Institution Nationale de Prévoyance des Représentants et Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie ;
 - les souscriptions seront reçues au siège social de la Société ;
 - les fonds provenant des souscriptions libérées en numéraire seront déposés à la BRED Banque Populaire 18, quai de la Rapée - 75012 PARIS
 - décidé, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts, relatif au capital social.

Après avoir pris connaissance :

- des bulletins de souscription dûment complétés et signés par :
 - Malakoff Humanis Prévoyance, le 2 juin 2026 ;
 - Malakoff Humanis Mutuelle, le 2 juin 2026 ;
 - l'Institution Nationale de Prévoyance des Représentants, le 2 juin 2026 ;
 - la Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie, le 2 juin 2026 ;
- de la clôture anticipée du délai de souscription le 2 juin 2026, dans la mesure où l'augmentation de capital a été intégralement souscrite par les entités susvisées;
- du certificat du dépositaire des fonds établi par la Banque BRED Banque Populaire le 4 juin 2026 ;

et en conséquence de ce qui précède, le Conseil d'administration constate que :

- l'augmentation de capital en numéraire est devenue définitive le 4 juin 2026 ;
- les actions nouvelles ont été émises à la même date ;
- la modification de l'article 6 des statuts relatif au capital social est devenue définitive également à la même date.

L'article 6 des statuts est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1 241 072 610 € (un milliard deux cent quarante et un millions soixante-douze mille six cent dix euros).

Il est divisé en 82 738 174 (quatre-vingt-deux millions sept cent trente-huit mille cent soixante-quatorze) actions de 15 € (quinze euros) chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

.../...

Extrait certifié conforme
Par M. Emmanuel CHAPPEY

Directeur des Instances Politiques